

Rentrée scolaire 2026-2027

COLLÈGE

Date de rentrée : le mercredi 2 septembre 2026

- Les élèves et les familles sont accueillis aux horaires indiqués dans le tableau. L'arrivée au collège est prise en charge par les familles.
- Le service de transport scolaire permettra le retour des élèves de 6ème et 5ème à leur domicile à 13h, et le retour des élèves de 4ème et 3ème à 16h.
- Le service de restauration ne sera pas ouvert le mercredi 2 septembre.
- Le service de transport scolaire et de restauration fonctionneront normalement à partir du jeudi 3 septembre.
- Les cours auront lieu selon les emplois du temps des élèves à partir du jeudi 3 septembre.
- La distribution des manuels et des casiers se fera le mercredi 2 septembre.

6ème et 5ème		
7h40 - 8h10	Réunion d'accueil pour tous les élèves et leurs représentants légaux Équipe de direction, Enseignants, Vie scolaire, DECE	Colisée
8h10 - 9h00	Réunion sur la communication numérique et visite du secondaire pour les responsables légaux. Vie scolaire	Cantine
8h10 - 11h40	Activités de rentrée pour les élèves avec leur professeur principal incluant : Initialisation du compte Pronote et du compte numérique Distribution des manuels et casiers Visite de la partie secondaire	Salles de classe
11h40 ou 13h	Prise en charge par les familles sur présentation du badge de l'établissement, ou sortie des élèves sur autorisation parentale à jour, ou déjeuner (lonchera de l'élève) et retour au domicile par le service de transport à 13h.	

4ème et 3ème

13h - 13h30	Réunion d'accueil pour tous les élèves et leurs représentants légaux Équipe de direction, Enseignants, Vie scolaire, DECE	Colisée
13h30 - 14h	Réunion sur la communication numérique et visite du secondaire pour les responsables légaux Vie scolaire	Cantine
13h30 – 16h	Activités de rentrée pour les élèves avec leur professeur principal incluant : Initialisation du compte Pronote et du compte numérique Distribution des manuels et casiers	Salles de classe
16h	Prise en charge par les familles sur présentation du badge de l'établissement ou sortie des élèves sur autorisation parentale à jour ou déjeuner (lonchera de l'élève) et retour au domicile par le service de transport à 16h.	